



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Délégation CTIR Sud-Ouest

snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE INTERREGIONAL SUD OUEST DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

Ce Comité Technique Inter régional est le premier après les élections professionnelles du 6 décembre 2018. Celles-ci se sont déroulées dans un climat politique très dégradé et un contexte social tendu où le rôle des organisations syndicales a été largement remis en cause par les gouvernements précédents et très fortement depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence. A la DPJJ le taux de participation est le plus bas du ministère, il sera nécessaire d'interroger les raisons de cette abstention. Pour nous, cela renvoie aussi à un manque de considération par l'administration de la parole des agents, des conditions de travail et des missions exercées.

Ce CTIR intervient également alors que s'ouvrent de nombreux chantiers d'importance au ministère de la justice et à la PJJ concernant les missions, qui viendront inmanquablement percuter les pratiques professionnelles. Mais aussi modifier la situation de tous les personnels, tant sur le plan statutaire que des conditions de travail. Le SNPES-PJJ/FSU reste la première organisation syndicale dans cette direction et maintiendra son rôle combatif, à la fois de vigilance et de propositions réflexives, porteur de valeurs éducatives qui fondent la prise en charge des jeunes les plus en difficulté et font de la DPJJ le service public d'éducation du ministère de la Justice.

En Nouvelle Aquitaine, nous sommes alertés par le malaise certain quant à la prise en compte par l'État et les collectivités de la souffrance des enfants en difficulté, dont le parcours de vie est jalonné d'écueils socio-économiques et familiaux.

Contrairement à ce que l'on a voulu nous faire croire durant des années, la PJJ et la Protection de l'enfance doivent travailler en commun puisqu'ils prennent en charge les mêmes enfants. A ce titre, la double compétence au civil et au pénal de la PJJ doit être remise en œuvre dans un souci de meilleure protection des adolescent.e.s. Un.e jeune qui est poursuivi.e pour un acte de délinquance est avant tout un enfant en danger et reste un enfant. Notre organisation syndicale sera présente et défendra une réforme ambitieuse et émancipatrice de l'ordonnance du 2 février 1945, libérée de toutes les dispositions répressives accumulées au cours des quinze dernières années. Ce texte ne doit pas être réformé par un passage en force sans débat et sans prise en compte des besoins réels des jeunes. **La primauté de l'éducatif sur le répressif doit rester la règle intangible** et le SNPES-PJJ/FSU portera cette idée dans toutes les instances auxquelles il participe.

Fort de la confiance que nous ont renouvelé les personnels lors de ces élections tant au niveau national que régional, le SNPES- PJJ/FSU continuera à affirmer ces valeurs.

Nous ne cesserons de dénoncer les moyens conséquents attribués à l'enfermement, au détriment des structures éducatives de milieu ouvert, d'hébergement et d'insertion. La mise en œuvre du projet de création de 20 CEF supplémentaires, dont 2 dans le sud-ouest, aurait pour conséquence que le nombre de centres fermés dépasserait largement le nombre d'hébergements classiques à la PJJ, ce qui est déjà flagrant sur notre inter-région.

Si la Ministre veut nous faire croire que les centres fermés correspondent à une volonté d'offrir aux juges des réponses plurielles, nous affirmons avec force de conviction et exemples à l'appui que c'est loin d'être le cas dans l'inter région. Lors de la table ronde organisée au TGI de Bordeaux le 1er février 2019, en présence de Madame Belloubet, les magistrats pour enfants ont fait part de la nécessité d'avoir d'autres

structures d'accueil éducatives et questionnent le choix de l'ouverture de deux CEF devant le besoin flagrant de solutions d'hébergements éducatifs (lieux de vie, familles d'accueil, EPE, UHD, UHDR...).

Aujourd'hui nous ne sommes plus les seuls à dénoncer les conséquences de ces choix politiques sur le public pris en charge. En effet, la commission nationale consultative des droits de l'homme que la ministre a elle-même saisie pour analyser la hausse de l'incarcération des enfants en France évoque dans son rapport les centres fermés comme des anti-chambres de la prison. Les limites fonctionnelles de ces lieux d'enfermements sont également pointées dans les rapports annuels de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté.

Si nous ne cautionnons pas le système formaté de dialogue social mis en place à la PJJ, au niveau régional depuis votre prise de fonction, nous notons une écoute, prise en compte et décisions concernant certains services de l'inter-région dans l'intérêt des personnels.

Cependant nous tenons à vous rappeler que le dialogue social ne peut pas se résumer à un rail calendaire mais relève d'inter-actions permanentes entre les OS et l'administration.

De nouveau nous attirons votre attention sur l'écart qui se creuse entre la réalité du terrain et la chaîne hiérarchique ainsi que sur la fatigabilité croissante des personnels. C'est pourquoi, le SNPES-PJJ/FSU restera attentif, entre autre, à :

- la situation de certains services et unités
- les questions statutaires sur lesquelles il serait nécessaire que vous communiquiez (catégorie A, RIF-SEEP, situation des RUE(s), CIA...)
- les conditions de travail de l'ensemble de personnels
- la charge de travail des agents
- le projet d'ouverture des 2 CEF et l'enfermement des mineur.e.s
- la question des MNA
- ...

Le SNPES-PJJ/FSU du sud-ouest mènera en 2019 encore une année de combat avec et pour les agents afin qu'ils soient reconnus pleinement et que les missions ne soient pas résumées à des statistiques mais bien la priorité du service public !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**